

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
30 janvier 2019

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

Tombé

**AMENDEMENT**

N° CD135

présenté par  
M. Brun  
-----

**ARTICLE 3**

Après le mot :

« tous »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« les territoires et notamment des territoires ruraux et de montagne ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à mentionner, dans la présente proposition de loi, de façon explicite les territoires de montagne qui portent des problématiques bien spécifiques et qui, à ce titre, doivent être représentés au conseil d'administration.